

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 janvier

LA SESSION DE 1893

La session ordinaire de 1893 sera-t-elle bien féconde en travaux législatifs ? C'est à souhaiter.

Il faudra même s'estimer heureux si la Chambre arrive à voter les deux budgets de 1893 et de 1894, dont l'étude reste à faire.

La Chambre n'a plus, en réalité, que cinq mois à siéger. Rentrant le 10 janvier, elle tiendra séance jusqu'à fin mars et suspendra ses travaux pendant le mois d'avril, à l'occasion des fêtes de Pâques, qui commencent cette année le 2 avril. Elle reprendra ses travaux au début de mai et les poursuivra jusqu'au milieu de mai.

Si, en dehors des vacances de Pâques, on défalque les jours de chômage obligatoire qui se présenteront durant la première moitié de l'année, sans compter les interpellations et les débats irritants dont l'affaire du Panama fournira le prétexte, on voit que la période durant laquelle la Chambre aura encore à délibérer n'excèdera pas cinq mois. On peut donc croire, en se fondant sur l'expérience du passé, qu'il se fera d'ici le mois de juillet, au Palais-Bourbon, bien peu de besogne matérielle.

Et, chose à noter, plus brève est la durée d'existence restant impartie à la Chambre, plus considérable est la tâche que cette assemblée aura à accomplir avant de disparaître.

Il y a d'abord les « lois ouvrières », la constitution de la caisse des retraites, la loi sur les syndicats professionnels ou proposition Bovier-Lapierre, puis la loi sur les caisses d'épargne, la question du renouvellement du privilège de la Banque de France, l'organisation du Crédit agricole, la réforme du Code d'instruction criminelle, enfin la loi sur la presse qui reviendra du Sénat, sérieusement amendée. Nous ne parlons pas de la loi sur les boissons qui n'est pas achevée et qui devra être remise sur le chantier

si l'on veut consolider le budget, ni du projet de la conversion du 4 1/2, rendu plus incertain que jamais par la retraite de M. Rouvier.

La moitié de ce programme suffirait à peine à une assemblée laborieuse, compétente, travaillant avec calme et dignité.

C'est dire que la Chambre actuelle où les hautes facultés ne manquent pas, mais qui ne sait pas toujours garder assez de sérénité pour écarter les discussions byzantines et les querelles de parti, aura de la peine à mener à bien la plus grande partie de ce programme.

A moins que dès la rentrée, après avoir définitivement élucidé la triste affaire du Panama, nos députés se dégageant de l'atmosphère malsaine où ils vivent depuis quelque temps, se replacent au niveau de législateurs sérieux, par un patriotisme et nécessaire *sursum corda*. L'avenir du parlementarisme et de nos institutions libérales est peut-être à ce prix, et on voit que l'enjeu est assez gros pour justifier amplement la nécessité d'une telle concentration.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

De M. de Mazade dans la chronique politique de la *Revue des Deux-Mondes* :

« Jamais une année n'a plus mal fini et une année nouvelle n'a plus tristement commencé. Si ce n'était encore qu'une de ses crises violentes qui éclatent dans la vie d'un peuple à la suite de quelque conflit, d'un événement distinct et saisissable, ce ne serait rien, ou du moins ce ne serait peut-être qu'un mauvais moment à passer, un dangereux défilé à franchir ; mais c'est là justement ce qu'il y a de plus grave et de plus redoutable. Cette crise où la France est entrée depuis quelques semaines, presque à l'improviste, n'a rien de limité et d'accidentel. Elle naît du fond des choses, d'une série d'abus longtemps dissimulés, de tout un état moral et politique brusquement dévoilé. »

Après une rapide revue des principaux incidents de ces dernières semaines, M. de Mazade ajoute :

une prolongation de congé, afin de se rendre en Allemagne et d'y chercher sa fiancée.

Les gardes lui dirent que le roi venait de défendre à qui que ce fût de pénétrer dans son cabinet.

Comme il se promenait dans la galerie, attendant que la défense fut levée, le chevalier Castagnac l'aborda.

— Hé ! bonjour, mon cher monsieur de Fontaine, lui dit-il. Vous me paraissez préoccupé.

— C'est vrai, monsieur. Je voulais parler à Sa Majesté pour une affaire pressante, et sa porte est interdite.

— Elle l'est même pour ses conseillers ordinaires, milliardiers ! Il n'y a qu'un instant, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, monsieur de Villeroi, s'est présenté et il s'est vu refuser l'entrée.

— Sait-on avec qui est enfermé le roi ? Avec M. de Sully, sans doute ?

— Cornibieu ! non fit la voix de Crillon qui venait de s'approcher en s'appuyant sur le bras du protestant d'Aubigné, son vieil ami et éternel contradicteur. C'est le père Cotton qui le tient.

Et il haussa les épaules, le catholique Crillon. Il aimait bien sa religion mais non ceux qui la compromettaient.

— Mais voici le surintendant que j'aperçois se dirigeant de notre côté, son grand portefeuille sous le bras, reprit Crillon. La porte va s'ouvrir à deux battants pour lui et pour son compagnon Villeroi.

— On dirait qu'il y a quelque grave nouvelle... fit observer d'Aubigné. Voyez comme ils paraissent

« Et tout cela, qu'on le veuille ou non, c'est la fin d'un régime, d'une domination de parti, tout au moins la fin d'une politique. Voilà précisément l'héritage que l'année reçoit de cette année qui disparaît, qui garde son effigie ou son stigmate dans l'histoire qui restera l'année de la liquidation, du commencement de la liquidation de cette désastreuse affaire du Panama ! »

Bilan provisoire du procès du Panama

De l'*Economiste européen* :

C'est, le 19 novembre, que M. Ricard a décidé les poursuites contre les anciens administrateurs du Panama. Nos lecteurs connaissent les détails de cette lamentable histoire de six semaines et la profonde répercussion qu'elle a eue dans le monde des affaires. Après la clôture de la Bourse du 31 décembre, il nous paraît intéressant de calculer l'importance de la baisse survenue sur l'ensemble de nos valeurs mobilières, et de déterminer ainsi le préjudice que le procès du Panama cause en ce moment même, aux portefeuilles français.

Nous avons d'abord dressé le bilan pour les Rentes françaises, et pour nos actions et obligations de Chemins de fer qui peuvent être considérées comme des valeurs d'Etat eu égard à la garantie d'intérêt.

Valeurs	Cours 19 nov.	Cours 31 déc.	Baisse	Perte totale millions
3 0/0 Perpétuel	99 50	95 70	3 80	579
3 0/0 Amortiss.	99 25	97	2 25	90
4 1/2 1883.....	105 25	103 10	2 15	40
Action de l'Est.	940	920	20	11
— P.-L.-M.	1535	1470	65	52
— Midi.....	1355	1305	50	40
— Nord.....	1914	1850	64	28
— Orléans.	1594	1552 50	41 50	25
— Ouest.....	1095	1057 50	37 50	11
— Sud de la France.	504	440	64	3
Perte moyenne de 875 sur 34,786,993 obligations 3 0/0.				314

Total pour les Rentes et Titres de chemins de fer millions. 1135

Principales Sociétés de crédit françaises. — Banque de France, 85 fr. de perte. — Crédit Foncier, 95 fr. — Crédit Lyonnais, 30 fr. 50. — Société Générale, 11 fr. — Comptoir National d'Escompte, 34 fr. 50. — Banque de Paris, 40 fr. 50. — Crédit Industriel 15 fr.

Perte totale pour les sept principales Sociétés de Crédit françaises, 272 millions.

Messageries maritimes, 22 fr. 50 de perte. — Compagnie Transatlantique, 90 fr. de perte ; 10 millions pour les deux, etc.

sent animés dans leur entretien... C'est peut-être encore votre pape, Crillon, qui fait des siennes.

— Mon pape, s'écria Crillon en quittant le bras du calviniste. Harnibieu ! oui, c'est mon pape, et je l'aime et le respecte, entendez-vous bien, monsieur d'Aubigné ?

— Même quand il veut contrecarrer les desseins de votre roi, Crillon ? Ne vient-il pas d'envoyer son nonce pour protester contre les préparatifs de guerre.

— On le dit, mais la preuve, s'écria de son air le plus bourru le dévoué Crillon.

— Et n'a-t-on pas recommencé, tout aussitôt à Paris, les prédications furibondes du temps de la Ligue ?

— Je n'entends la messe qu'à la chapelle du Louvre ?

— A la Noël dernière, le père Gonthier n'a-t-il pas tonné à Saint-Gervais.

— C'est un jésuite.

— Le capucin Basile ne l'est pas. Chaque jour dans ses sermons, à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, ne vomit-il pas des invectives contre l'édit de Nantes, l'Etat et la personne du roi même ? Henri est redevenu l'hérétique d'autrefois, cela valait bien la peine de quitter notre prêche pour votre messe.

— Comme toujours, quand il se sentait obligé de se rendre à l'évidence, Crillon avait baissé la tête et ne répondait plus.

Les deux amis rudoyeurs s'étaient tourné le dos, suivant l'habitude.

En ce moment Sully, qui avait vu s'interdire

En résumant nos calculs nous arrivons aux résultats suivants :

Rentes françaises.....	679 millions de perte
Actions chemins de fer français.....	141 —
Obligations chemins de fer français.....	314 —
Principales Sociétés de Crédit français.....	272 —
Principales Sociétés de Navigation.....	10 —
Total.....	1416 —

L'évaluation ci-dessus porte sur un ensemble de titres qui représentaient exactement 54,067 millions de francs, le 19 novembre, et qui ne valent plus, au 31 décembre, que 52,651 millions. Mais la baisse a été générale et a entraîné toute la cote des valeurs françaises et étrangères circulant en France.

Pendant la même période, l'Italien a baissé de 1 05, le 3 0/0 russe de 2 30, l'Extérieure espagnole de 0 35, le Turc de 0 32, la Banque ottomane de 18 75, les Douanes de 7 50, le Nord de l'Espagne de 16 25, les Andalous de 10 fr., etc.

De telle sorte que nous restons certainement au-dessous de la vérité en affirmant que le procès du Panama a déprécié les portefeuilles français de plus de 2,800 millions de francs, juste le double du capital-actions et obligations du Panama. Espérons cependant que ce bilan de fin d'année ne sera que provisoire.

Les relations commerciales avec la Suisse

Le *Journal officiel* publie le rapport suivant, adressé au président de la République par les ministres du commerce et de l'agriculture : Paris, 30 décembre 1892.

Monsieur le Président,

La loi de douanes du 11 janvier 1892 dispose, dans son article 1^{er} que « le tarif minimum pourra être appliqué aux marchandises originaires des pays qui feront bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs et qui leur appliqueront leurs tarifs les plus réduits ».

D'autre part, la loi du 29 décembre 1891 a autorisé le gouvernement à appliquer en tout ou en partie le tarif minimum aux produits ou marchandises originaires des pays qui bénéficiaient à cette époque du tarif conventionnel si, de leur côté, ils consentaient à appliquer aux marchandises françaises le traitement de la nation la plus favorisée.

C'est en vertu de ces dispositions législatives qu'un décret du 30 janvier 1892 avait concédé le

comme les autres, l'entrée du salon, s'approcha de Marcel et lui prit le bras.

IV

AU GRAND CHATELET

— Savez-vous la grande nouvelle ! demanda le surintendant à Marcel.

— Non, monsieur le duc. J'arrive.

— L'occasion prévue par nous se présente. Le duc de Clèves et de Juliers est mort.

— Il serait possible, s'écria l'officier, plein de joie.

— L'avis m'en est parvenu il y a dix minutes, et je me rendais auprès de Sa Majesté pour le lui transmettre.

— Ainsi, le prétexte d'une intervention en Allemagne...

— Va nous être donnée. L'empereur revendique la succession. Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, s'est déjà mis en marche avec ses troupes.

— Et le comte palatin de Neubourg, ainsi que le margrave de Brandebourg, ses compétiteurs ?

— C'est le palatin qui nous a écrit : il accepte le secours proposé par le roi, à une condition pourtant !

— Laquelle, monsieur le duc !

— Ne voulant pas se brouiller avec son cousin de Brandebourg, Jean Sigismond, avec lequel il s'était entendu pour l'éventualité, il ne croit devoir invoquer le secours de Henri IV contre l'Autriche que si le Brandebourgeois y consent.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 118

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

II

ENCORE LA VINDICATIVE HENRIETTE

— A merveille ! je n'aurai pas menti du moins, puisque je lui ai déclaré qu'en ce moment elle était aux Carmélites.

— J'aime à vous revoir cette conscience scrupuleuse, mon enfant, dit en souriant le directeur jésuite. Elle s'était relâchée un peu.

— M'en voudriez-vous, mon père ? N'ai-je point usé de toute mon influence auprès du roi pour le rappel de la Compagnie !

— Aussi vous ais-je absoute. Il est des cas, mon enfant...

— Amen ! répondit l'ancienne favorite, avec un sourire malin et bigot.

Le lendemain, dans l'après-midi, heureux et plein d'espoir, Marcel gravissait l'escalier du Louvre qui menait à la grande galerie.

Son dessein était de prier le roi de lui accorder

tarif minimum aux marchandises originaires de la Suisse.

Mais le Conseil fédéral a décidé, par arrêté du 27 décembre 1892, de ne plus admettre les marchandises françaises à partir du 1^{er} janvier 1893, aux droits les plus réduits du tarif des douanes fédérales.

Dans ces conditions, et malgré le regret qu'il éprouve de ne plus pouvoir accorder le tarif minimum aux marchandises suisses, le gouvernement a le devoir d'assurer l'exécution des prescriptions de la loi du 11 janvier 1892.

Nous avons en conséquence, l'honneur de soumettre à votre haute approbation le projet de décret ci-joint, rendant applicable à partir du 1^{er} janvier 1893 le tarif général aux marchandises originaires de la Suisse.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
Jules SIEGFRIED.

Le ministre de l'agriculture,
Jules DEVELLE.

Ce rapport est suivi d'un décret dont voici le texte :

« Le tarif général inscrit au tableau A annexé à la loi de douanes du 11 janvier 1892 sera, à partir du 1^{er} janvier 1893, appliqué en France, y compris l'Algérie, et dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine, sous les conditions et dans les délais prévus par l'article 3 de la loi précitée, aux marchandises originaires de la Suisse. »

L'Europe armée

Partout en Europe, même chez les plus petits peuples, on ne parle, en ce moment, que d'armements, d'augmentation d'effectifs et de matériel de guerre, et aussi, naturellement d'impôts nouveaux.

En Allemagne, on le sait, la question prime, à l'heure actuelle, toutes les autres. Il en est de même à peu près partout, en Italie, en Suisse, en Danemark, voire même dans les pays qui semblent le plus en dehors du grand mouvement européen, les moins menacés par une conflagration générale, en Suède et Norvège par exemple.

Cet état de choses est exposé d'une manière frappante par un homme qui connaît bien la question, le capitaine Molard, ancien professeur de géographie à St-Cyr, actuellement à l'état-major de la 19^e division d'infanterie.

Dans un travail sur la « Puissance militaire des Etats de l'Europe » qu'il publie chez Plon, le capitaine Molard nous montre, d'après les documents officiels les plus récents, quelle situation ont faite à l'Europe les conquêtes de la Prusse. Quelques chiffres donneront mieux que tous les commentaires une idée juste de la chose.

Les armées en 1869

France.....	1,350,000
Allemagne.....	1,300,000
Russie.....	1,100,000
Autriche-Hongrie.....	750,000
Italie.....	570,000
Angleterre.....	450,000
Espagne.....	450,000
Turquie.....	320,000
Suisse.....	150,000
Suède et Norvège.....	130,000
Belgique.....	95,000
Portugal.....	70,000
Danemark.....	45,000
Hollande.....	45,000
Montenegro.....	40,000
Grèce.....	35,000
Roumanie.....	33,000
Serbie.....	25,000

Les armées en 1892

En 1892, effectifs actuellement utilisables de la mobilisation :

France.....	2,500,000
Russie.....	2,451,000
Allemagne.....	2,417,000
Italie.....	1,514,000
Autriche-Hongrie.....	1,050,000
Turquie.....	700,000
Angleterre.....	342,000
Espagne.....	300,000
Suède et Norvège.....	270,000
Suisse.....	212,000
Roumanie.....	153,000
Belgique.....	128,000
Hollande.....	110,000
Serbie.....	80,000
Portugal.....	80,000
Bulgarie.....	70,000
Grèce.....	70,000
Danemark.....	61,000
Montenegro.....	55,000

Après les nouvelles lois

Sur le papier, c'est-à-dire quand les lois de recrutement actuelles auront produit leur plein effet :

Allemagne.....	5,000,000
France.....	4,350,000
Russie.....	4,000,000
Italie.....	2,236,000
Autriche-Hongrie.....	1,900,000

Turquie.....	1,500,000
Espagne.....	800,000
Angleterre.....	602,000
Suède et Norvège.....	510,000
Suisse.....	480,000
Roumanie.....	280,000
Belgique.....	258,000
Bulgarie.....	200,000
Hollande.....	185,000
Grèce.....	180,000
Serbie.....	180,000
Portugal.....	154,000
Danemark.....	91,000
Montenegro.....	55,000

Les budgets

Naturellement, les budgets de la guerre et de la marine des différents Etats européens ont varié dans les mêmes proportions. Ils ont plus que doublé en Russie (de 615 millions à 1,239), en Allemagne (de 280 millions à 702), en Italie (176 millions à 362), en Danemark, en Suède et Norvège, en Roumanie.

En Grèce, le budget de la guerre est passé de 3 millions 1/2 en 1869, à près de 24 millions en 1892; en Suisse, de 2 millions 1/2, en 1869, à plus de 45 millions en 1892.

Un seul Etat, la Serbie, a un budget moins élevé en 1892 qu'en 1869 (11 millions au lieu de 16).

22 millions de soldats

De tout cela, le capitaine Molard tire la conclusion suivante :

En 1870, l'Europe consacrait annuellement, à la préparation à la guerre une somme de près de trois milliards; aujourd'hui, cette somme est portée à près de cinq milliards.

En 1870, l'Europe entretenait un peu plus de deux millions d'hommes sur le pied de paix; aujourd'hui elle en entretient près de trois millions et demi.

En 1870, l'Europe estimait pouvoir mettre en ligne, en cas de guerre et comme suprême efforts, près de sept millions d'hommes; aujourd'hui, elle en mettrait douze millions et demi, et ses lois tendent à porter ce nombre à plus de vingt-deux millions.

1870-1892

En 1870, l'Europe ne se préoccupait qu'incidemment de la guerre et tous les peuples se livraient en paix à leurs travaux, cherchant à développer leur civilisation et leurs richesses, sans grand souci du lendemain; aujourd'hui, l'idée de la guerre fatale plane sur tous, à tous instants, entravant les transactions de toute nature, entravant la solution des questions sociales, obligeant, en un mot, les nations à tout subordonner à l'intérêt de la défense.

Telles ont été, conclut le capitaine Molard, telles ont été, pour l'Europe, les conséquences immédiates tangibles, du rétablissement, au profit de la Prusse, de l'empire d'Allemagne, de la tutelle qu'elle a prétendu imposer à tous, enfin du démembrement de la France.

M. Floquet

Le *Figaro* assure que M. Floquet a déclaré dernièrement dans un cercle d'amis intimes qu'il ne posera sa candidature ni à la présidence de la Chambre, ni à la députation, car il est de ceux qui n'admettent pas qu'on les discute ou qu'on les soupçonne, et malgré les instances de ses amis, M. Floquet est resté inébranlable dans sa résolution.

Le *Figaro*, passant alors en revue les successeurs possibles de M. Floquet, conclut que la candidature présentant le plus de chances est celle de M. Casimir Périer.

Les poursuites

Le *Figaro* dit que M. Andrieux lui a déclaré que, si une ordonnance de non lieu était rendue en faveur des inculpés, dans l'affaire du Panama, il ferait reprendre l'instruction sur de nouveaux faits, dût-il, à ses risques et périls, se porter partie plaignante.

Le *Figaro* doute que l'enquête de M. Franqueville, puisse être terminée pour le 10 de ce mois, c'est-à-dire pour le jour où sera évoqué le procès correctionnel.

L'opinion la plus accréditée au palais, parmi les membres les plus autorisés du parquet, est que l'instruction ne pourra pas être close avant la fin du mois.

Dislocation ministérielle

La baisse persistante de la Bourse et les complications probables à la rentrée, motiveraient une dislocation à peu près complète du cabinet, MM. Ribot et Develle sont surtout très hésitants.

L'affaire du Panama

On sait que la Chambre des mises en accusation a rendu contre MM. Le Guay, directeur de la Société de dynamite, Prévost, caissier, et Arton actuellement en fuite, une ordonnance de renvoi devant la Cour d'assises.

Cette affaire, en ce qui concerne la Société, est donc définitivement close.

Une instruction resté néanmoins toujours ouverte contre le fugitif Arton. Le motif de l'inculpation est celui d'abus de confiance.

M. Franqueville a entendu, au sujet de cette dernière affaire deux témoins.

Il a interrogé M. Sans-Leroy, ancien député, détenu sous l'inculpation de corruption de fonctionnaires, et il a reçu également une nouvelle déposition de M. Rouvier.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu, de son côté, chez diverses personnes, pour contrôler certaines déclarations relatives à des opérations financières.

Une conversation avec M. Loubet

Le *Petit Marseillais* a publié hier une interview qu'un de ses rédacteurs vient d'avoir à Montélimar avec M. Loubet, ministre de l'Intérieur.

L'exactitude de cette interview a été confirmée à l'un de nos confrères du soir par M. Loubet lui-même.

Voici comment s'est exprimé le Ministre de l'Intérieur.

« Je suis navré, a-t-il dit, de voir mêlé à la campagne actuelle le nom de M. Rouvier, qui est mon ami, dont je connais la valeur, le courage opiniâtre et la grande influence sur le marché français.

« C'est une des personnalités les plus considérables de la République, mais j'espère qu'il sortira victorieux de l'épreuve, cruelle entre toutes, qu'il subit. Je le désire ardemment, car sa disparition de l'arène politique serait une perte pour le pays.

« D'ailleurs, continue vivement le ministre, je ne lui ai point retiré mon estime : il l'a toute entière.

« La Chambre a cédé à l'emballement du débat ; elle a eu une explosion de pudeur exagérée et a certainement dépassé le but.

« Je puis en parler à mon aise, car jamais je n'ai voulu faire partie d'un Comité d'affaires quelconque ; bien plus et c'est là un droit cependant légitime pour un avocat, j'ai toujours poussé le scrupule jusqu'à refuser d'être le conseil de telle ou telle société financière, et Dieu sait si j'en ai été sollicité depuis vingt ans ?

« On ne saurait nier toutefois qu'un homme de banque, par exemple, puisse être député en même temps que financier habile, et il ne commet pas un acte illégal en participant aux bénéfices des combinaisons auxquelles il donne l'appoint de ses connaissances et de son expérience.

Le ministre conclut en constatant le danger que court la République, si on n'y prend garde. Pour y parer, il faut qu'à tout prix on en finisse avec cette malheureuse affaire du Panama avant le mois de mars.

Il importe de la terminer bien, médiocrement ou mal ; mais il faut une solution prompte dans un sens ou dans l'autre.

La Contagion

En France nous avons les turpitudes du Panama en Allemagne, les tripotages du fusil Lœve et du Westaedr ; l'Italie est sous l'émotion des escroqueries de la Banca Roma ; enfin, l'Espagne vient à la rescousse avec son scandale de la navigation de l'Ebre.

Un cas rare

M. Laborde, président du Conseil général de l'Ariège, refuse la décoration de la Légion d'honneur, qui venait de lui être donnée, sans qu'il l'eût demandée.

Nominations d'Evêques

Par décret rendu sur la proposition du ministre des cultes, sont nommés :

Evêque de Saint-Dié, M. Foucault, curé de Nogent-le-Rotrou, en remplacement de M. Sonnois, promu à l'archevêché de Cambrai.

Evêque de Clermont, M. Belmont, vicaire général du diocèse de Lyon, en remplacement de M. Boyer, promu à l'archevêché de Bourges.

Evêque de Nantes, M. Laroche, vicaire général à Orléans, en remplacement de M. Lecoq, décédé.

Evêque d'Angers, M. Mathieu, curé de Pont-à-Mousson, en remplacement de M. Freppel, décédé.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

M. Ernest Talou

M. Ernest Talou, fils de l'honorable député du Lot, secrétaire particulier du ministre de l'intérieur, maire de Lamadeleine, est nommé sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre.

Tous les compatriotes de M. Talou fils, qui connaissent son caractère franc et loyal, son abord si sympathique et son dévouement sans bornes à tous leurs intérêts, seront heureux du choix du ministre de l'intérieur.

En lui confiant une sous-préfecture importante, avec la 2^e classe personnelle, le gouverne-

ment montre le cas qu'il fait des qualités administratives de notre jeune compatriote, à l'avancement duquel nous applaudissons de tout cœur.

Mariage

Nous apprenons le mariage de mademoiselle Amélie Kromenacker, belle-sœur de M. Delamarre, colonel du 7^e de ligne, avec M. Léopold Bonnet de Lugan, maire de Curvalle.

La bénédiction nuptiale aura lieu à l'église Cathédrale, le jeudi 12 janvier, à 11 heures du matin.

L'assistance médicale gratuite dans les campagnes

Une des réformes les plus considérables de la législature a été accomplie par la Chambre au milieu de l'inattention générale. A la séance du 12 décembre, la Chambre votait en deuxième lecture le projet de loi sur l'assistance médicale gratuite, et ce vote a passé pour ainsi dire inaperçu, dans l'état de crise que traverse l'opinion publique.

Nous aimons à rappeler que c'est l'honorable député du Lot, M. Rey, qui a présenté le rapport, que nos lecteurs connaissent, sur cette importante réforme dont nos campagnes ne tarderont pas à apprécier les bienfaits.

Armée

L'*Officiel* publie le tableau d'avancement des officiers classés pour les grades supérieurs.

Nous sommes heureux d'y voir figurer notre compatriote, M. le général Lanes, ancien élève du lycée de Cahors, proposé pour le grade de divisionnaire.

Pour le grade de lieutenant-colonel, M. le commandant Bourdeau, du 7^e de ligne, beau-frère de notre éminent compatriote, M. Gustave Larroumet, ancien directeur des Baux-Arts.

M. le commandant de la Geneste, ancien chef de bataillon au 7^e qui commande actuellement le 7^e bataillon de chasseurs à pied.

M. le commandant Delamarre, frère du sympathique colonel du 7^e de ligne.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. le docteur A. Duc, médecin-major de 1^{re} classe, au 6^e régiment d'infanterie à Saintes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Pigeon, capitaine à la 17^e légion (bis) de gendarmerie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Enseignement primaire

Mlle Marie-Clémentine Gary, ancienne élève maîtresse de l'Ecole normale de Cahors, est désignée dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à l'école primaire publique de Livernon (classe enfantine), employée.

Les nominations d'instituteurs

Le nouveau ministre de l'instruction publique s'est ému des tentatives de pression qui s'exercent en dehors de l'autorité préfectorale pour obtenir des nominations d'instituteurs ou d'institutrices laïques, et vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire afin que, dorénavant, ces magistrats prononcent toutes les nominations de cette espèce, sans aucune exception, sur les propositions des inspecteurs d'Académie.

Le ministre ajoute que les choix devront toujours s'établir dans l'ordre suivant : 1^o élèves-maîtres sortant des écoles normales ; 2^o engagés décennaux ayant satisfait aux obligations militaires et remis à la disposition de l'enseignement 3^o candidats pourvus du brevet supérieur.

Commission départementale

Séance du 3 janvier 1893

Etaient présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Delport, Duphénéux, Laparra et Relhié, secrétaire ; absent, M. Cocula, excusé.

M. le préfet assistait à la séance. La commission a adopté les avant-projets de construction des chemins vicinaux ordinaires désignés ci-après, tels qu'ils ont été présentés par M. l'agent-voyer en chef et a déclaré d'utilité publique les travaux à effectuer, savoir :

Communes de : 1^o Cahors, chemin vicinal ordinaire n^o 1 ;

2^o Trespoux-Rassiel, chemin n^o 3 ;

3^o Lamadeleine, chemin n^o 16 ;

4^o Blars, chemin n^o 5 ;

5^o Bélaise, chemin n^o 9.

La Commission a classé au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Calamane, le chemin vicinal ordinaire n^o 7.

La Commission a prononcé le déclassement du chemin vicinal ordinaire n^o 2, de la commune d'Uzech et du chemin vicinal ordinaire n^o 7, de la commune de Lalbenque.

Elle a accordé :

1^o Une subvention de 85 francs à la commune de Puy-l'Evêque pour appropriation des écoles.

2^o Une somme de 50 fr. à Larroque-Toirac pour clôture du cimetière.

3^o Une somme de 52 fr. à la commune de Lamadeleine pour réparation au mur du cimetière.

Elle a accepté l'engagement de la famille du

sieur Manilève pour l'entretien de ce dernier à l'asile de Leyme.

Elle a donné acte à M. le préfet de la communication des deux états des ordonnances délivrées par le ministre et des mandats émis par le préfet en vertu de ces ordonnances sur les ressources départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1892.

La Commission a prononcé l'ouverture, au budget départemental, d'un crédit de 500 fr. sur les fonds de réserve de l'exercice 1892, en vue de réparations urgentes à la sous-préfecture de Gourdon.

La Commission a repoussé, faute de fonds disponibles, une demande de subvention présentée par M. Drouhault pour l'envoi d'échantillons de vins au concours industriel et agricole de Paris en 1893.

La commission se réunira de nouveau le 28 février prochain.

Comité des anciens militaires

M. Lefort, président du comité des anciens militaires à Cahors, a reçu la communication suivante :

Rouen, le 22 décembre 1892.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la lettre que je viens de recevoir de M. le ministre de la guerre, à la date du 19 de ce mois, et je viens vous prier de vouloir bien réunir, dans le plus bref délai, tous les membres de votre comité, en dresser un état nominatif et me le faire parvenir aussitôt que possible, afin que je puisse le transmettre à M. le ministre de la guerre auquel j'ai promis cet engagement par ma lettre du 21 courant, à laquelle j'ai joint l'état numérique des intéressés par département.

Notre cause paraissant dans une très bonne voie, je vous serai très reconnaissant, monsieur, de ne mettre aucun retard à m'envoyer l'état que je vous demande.

Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de mon profond dévouement aux intérêts de nos vieux camarades, et l'expression de ma parfaite considération.

Le président, S. BOUVART, ex-chef de bataillon des mobilisés 1870-71.

Tous les anciens militaires comptant au moins quatorze ans de service, habitant l'arrondissement de Cahors, sont invités à adresser ou à apporter leur congé ou leur livret, avant le 8 janvier courant, à M. Lefort, président du comité, 4, rue Brive, afin de pouvoir établir le nombre de militaires que compte l'arrondissement et transmettre ce chiffre à qui de droit.

La réunion du comité aura lieu le 8 janvier, à 2 heures du soir, maison Tardieu, rue St-André.

La clôture de la chasse

La fermeture de la chasse aura lieu le 29 courant dans toute la France, sauf les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, où, conformément aux usages, la chasse a été fermée le premier dimanche de janvier.

Le froid

Le froid continue à régner dans toute la France. A Marseille, la mer est furieuse; à Toulon, la rade est consignée; à Nantes, la Loire est prise à deux kilomètres; à Paris, la Seine est gelée sur une grande étendue. Le Rhône charrie des glaçons énormes. La neige est tombée en Corse; en Roussillon, le froid est très vif. A Cahors, nous avons eu les nuits dernières de 6 à 7 degrés.

Vérification des poids et mesures

(Suite et fin)

Dans la 2^e circonscription comprenant les arrondissements de Figeac et de Gourdon, la vérification commencera le 9 janvier prochain et sera terminée le 24 juin suivant. Elle sera faite par M. Roux, conformément à l'itinéraire ci-après :

Figeac, du 9 au 28 janvier de 1 à 4 h. du s.; Planioles, le 30 janvier de 3 à 4 h. du s.; Viazac, le 31 janvier de 3 à 4 h. du s.; Reyrevignes le 6 février de 1 à 2 h. du s.; Issepts, le 6 février de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du s.

Assier, le 7 février de 11 1/2 à 3 h. 1/2 du s.; Sonac, le 8 février de midi à 1 h. du s.; St-Simon, le 8 février de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2 du s.; Durbans, le 8 février de 3 h. 1/2 à 4 h. du s.; Flaujac, le 8 février de 4 h. 1/2 à 5 h. du s.; Reilhac, le 9 février de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du m.; Quissac, le 9 février de 9 h. 1/2 à 11 h. du m.; Espédaillac, le 9 février de midi 1/2 à 3 h. 1/2 du s.; Grèzes, le 9 février de 4 à 5 h. du s.; Brengues, le 10 février de 7 h. 1/2 à 9 h. du m.; Espagnac-Ste-Eulalie, le 10 février de 10 à 11 h. du m.; Corn, le 10 février de 1 à 2 h. 1/2 du s.; Boussac, le 10 février de 3 h. 1/2 à 5 h. du s.

Livernon, le 11 février, de midi à 3 h. du s.; Le Bastit, le 1^{er} février, de 10 à 11 h. du m.; Carluçat, le 16 février de midi 1/2 à 2 h. 1/2 du s.; Couzou, le 16 février de 3 h. 1/2 à 5 h. du s.; Rocamadour, le 17 février de 9 à 11 h. du m. et de 1 à 5 h. du s.; Rignac, le 18 février, de midi

1/2 à 2 h. du s.; Alviac, le 20 février, de midi à 3 h. du s.; Miers, le 20 février, de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du s.; Padirac, le 21 février, de 7 à 8 h. du m.; Thégra, le 21 février, de 9 à 11 h. 1/2, m.; Lavergne, le 21 février, de 1 à 3 h. du soir.

Gramat, les 22, 23 et 24 février, de 8 à 11 h. du m. et de midi 1/2 à 5 h. 1/2 du s.; Lissac, le 2 mars, de 1 à 2 h. 1/2 du s.

Camburat, le 2 mars, de 4 à 5 h. du s.; Fons le 3 mars, de 7 à 10 h. du m.; Fourmagnac, le 3 mars, de 11 h. à midi; Cardaillac, le 3 mars, de 2 à 4 h. du s.; Le Bourg, le 6 mars, de 8 h. 1/2 à 10 h. m.; Le Bouyssou, le 6 mars, de 11 h. à midi; St-Bressou, le 6 mars, de 2 à 3 h. du s.; Sainte-Colombe, le 6 mars, de 4 à 5 h. du s.; Labathude, le 7 mars, de 7 h. 1/2 à 9 h. du m.; Saint-Maurice, le 7 mars, de 10 à 11 h. du m.; Anglars, le 7 mars, de 1 à 2 h. 1/2 du s.; Espéroux le 7 mars, de 3 à 4 h. du s.; Molières, le 8 mars, de 7 à 8 h. 1/2 du m.

Lacapelle-Marival, les 10 et 11 mars, de 9 à 11 h. du m. et de 1 à 6 h. du s.; Bannes, le 8 mars, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin; Leyme, le 8 mars, de midi 1/2 à 1 h. 1/2 s.; Aynac, le 8 mars, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du s.; Ruyres, le 9 mars, de 7 h. à 8 h. du m.

Thémines, le 9 mars, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du m.; Albiac, le 9 mars, de 1 h. 1/2 à 2 h. du s.; Issendolus, le 9 mars, de 3 à 5 h. du s.; Rudelle, le 13 mars, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2 du s.; Théminettes, le 13 mars, de 3 h. 1/2 à 5 du s.; Capdenac, le 17 mars, de 7 h. 1/2 à 11 h. du m.; Lunan, le 17 mars, de 3 à 4 h. du s.

Saint-Félix, le 18 mars, de 8 à 9 h. du m.; Felzins, le 18 mars, de 10 h. à midi; Lentillac-près-Figeac, le 18 mars, de 2 à 3 h. 1/2 du s.; Cuzac, le 18 mars de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du s.; Saint-Sulpice, le 21 mars, de 10 à 11 h. du m.; Carayac, le 24 mars, de midi à 1 h. du s.

Gréalou, le 24 mars, de 2 à 4 h. du s.; Montbrun, le 24 mars, de 5 à 6 h. du s.; Frontenac, le 25 mars, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2 du s.; St-Pierre-Toirac, le 25 mars, de 3 à 4 h. du s.; Larroque-Toirac, le 25 mars, de 5 à 6 h. du s.; Marcihaac, le 21 mars, de 1 à 3 h. 1/2 du s.; St-Chels, le 21 mars de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du s.; Larnagol, le 22 mars de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2 du s.; St-Jean-de-Laur, 23 mars, de 10 à 11 h. 1/2 du s.; Puyjourdes, le 23 mars, de 1 à 1 h. 1/2 du s.; Cujarc, les 27 et 28 mars, de 9 à 11 h. et de 1 à 5 h.; Cadrieu, le 28 mars, de 5 h. 1/2 à 6 h.; St-Vincent, le 3 avril, de 4 à 6 h.

St-Céré, les 4, 5, 6 et 7 avril, de 8 à 11. et de 1 à 6 h.; St-Laurent-les-Tours, 4 avril, de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2; Frayssinhes, 5 avril, de 6 à 7 h.; St-Paul-de-Vern, 6 avril, de 6 à 7 h.; Lentillac, 7 avril, de 6 à 7 h.; St-Jean-Lespinasse, 8 avril, de 6 à 7 h.; St-Médard-de-Presque, 8 avril, de 7 h. 1/2 à 9 h.

Autoire, 8 avril de 10 h. à midi; Loubressac, 8 avril de 2 à 5 h.; Mayrinhaac, 10 avril de 9 h. 1/2 à midi; Saignes, 10 avril de 2 à 3 h.; Bio, 10 avril de 4 à 5 h.

Gourdon, 19, 20, 21 et 22 avril, de 7 à 11 h. et de 1 à 6 h.; Rouffillac, 25 avril, de 9 1/2 à 11 h.; Nozac, 25 avril, de 1 à 2 h.; Milhaac, 25 avril, de 3 h. 1/2 à 6 h.; St-Cirq-Madelon, 26 avril, de 7 à 8 h.; Payrignac, 26 avril, de 9 à 11 h.; St-Clair, 26 avril, de 9 à 11 h.; Souillaguet, 27 avril, de 6 à 7 h. 1/2; Le Vigan, 27 avril, de 8 h. à midi 1/2; St-Projet, 27 avril, de 3 à 5 h.; Lamothe-Fénelon, 24 avril, de 2 à 4 h. 1/2; Masclat, 24 avril, de 5 à 6 h. 1/2; Fajoles, 25 avril, de 7 à 8 h. 1/2; Reilhaguet 28 avril, de 6 à 8 h.; Calès, 28 avril, de 9 à 11 h.

Payrac, 28 avril, de 1 h. à 6 h. et 29 avril, de 6 à 9 h.; Loupiac, 29 avril, de 10 à 11 h. 1/2; Le Roc, 29 avril, de 2 à 3 h. 1/2.

Béduer, 4 mai, de midi à 2 h.; Faycelles, 4 mai, de 3 à 6 h.; Cambes, 5 mai, de 1 h. à 2 h.; Camboulit, 5 mai, de 3 à 5 h.; Sabadel, 8 mai, de 3 à 4 h.; Montet-et-Bourjal, 8 mai, de 5 à 6 h.; St-Médard-Nicourby, 9 mai, de 7 à 8 h.; Terrou, 9 mai, de 9 à 11 h.; Gorses, de 1 à 2 h. 1/2.

Latronquière, 9 mai, de 3 h. 1/2 à 6 h. 1/2; Labastide-du-H.-M., 10 mai, de 8 à 9 h.; St-Hilaire-Bessonies, 10 mai, de 10 à 11 h. 1/2; Laurettes, 10 mai, de 1 h. 1/2 à 3 h.; St-Cirgues, 10 mai, de 4 à 5 h. 1/2; St-Perdoux, 8 mai, de 8 à 9 h. Prendeignes, 8 mai, de 11 h. à midi; Linac, 12 mai, de 1 à 2 h. 1/2.

Bagnac, 13 mai, de 11 h. 1/2 à 6 h.; Montredon, 16 mai, de 1 à 2 h.; Cazillac, 20 mai, de 1 à 6 h. et 22 mai, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2; Sarrazac, 22 mai, de 3 h. 1/2 à 6 h.; Cressensac, 24 mai, de 1 à 3 h. 1/2; Baladou, 24 mai, de 4 h. 1/2 à 6 h.

Martel, 25 et 26 mai, de 8 à 11 h. et de 1 à 6 h.; Floirac, 27 mai, de midi à 3 h.; Montvalent, 27 mai, de 4 à 7 h.; Creysse, 29 mai, de 2 à 4 h.; St-Denis, 3 juin, de midi 1/2 à 3 h.; Gignac, 23 mai, de 2 à 5 h.; Meyronne, 29 mai, de 5 à 7 h.; St-Sozy, 30 mai, de 7 à 11 h.; Lacave, 30 mai, de 1 à 3 h.; Pinsac, 30 mai, de 4 à 6 h.

Souillac, 31 mai, 1^{er} et 2 juin, de 6 à 11 h. et de 1 à 4 h.; Lanzac, 31 mai, de 5 à 7 h.; Lachapelle-Auzac, 1^{er} juin, de 5 à 7 h.; Cahus, 7 juin, de midi à 2 h.; Gagnac, 7 juin, de 3 à 6 h. 1/2.; Cornac, 8 juin, de 9 h. 1/2 à 11 h.

Bretenoux, 9 juin, de 6 à 11 h.; Girac, 10 juin, de 1 à 2 h.; Biars, 10 juin, de 3 à 5 h.; Teyssie, 13 juin, de 1 à 3 h.; Glanes, 8 juin, de 8 à 9 h.; Belmont, 8 juin, de 2 à 3 h.; St-Michel-Loubéjou, 8 juin, de 4 à 5 h.

Prudhomat, le 9 juin, de 1 à 2 h. 1/2; Gintrac, le 9 juin, de 3 à 4 h.; Tauriac, le 9 juin, de 3 à 4 h.; Puybrun, le 10 juin, de 6 à 11 h.; Sénailiac, le 12 juin, de 2 à 3 h.; Lacandouret, le 12 juin, de 4 h. 1/2 à 5 h.

Sousceyrac, le 13 juin, de 6 à 11 h.; Comiac, le 13 juin, de 4 à 6 h.; Calviac, le 14 juin, de 8 à 10 h.; Lamativie, le 14 juin, de 11 h. à midi; St-Michel-de-Bannières, 19 juin, de 2 à 4 h.; Condat, 19 juin, de 5 à 6 h.; Strenguès, 20 juin, de midi 1/2 à 3 h.; Cavagnac, 20 juin, de 4 à 5 h.; Carennac, 21 juin, de 2 à 6 h.; Bétaillé, 22 juin, de 2 à 6 h.

Vayrac, les 22, 24. juin de 8 à 11 h. et de 1 à 6 h.

Convocation

Les membres du Parti ouvrier cadurcien, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 5 janvier à 7 heures 1/2 du soir.

Foire de Cahors du 3 janvier

Malgré le froid, la foire du 3 janvier a été assez importante; il s'est traité beaucoup d'affaires sur les divers marchés.

Si, par suite de la rigueur du temps, bon nombre de villageois, venant à Cahors par la voie de terre n'ont pu s'y rendre, les voies ferrées regorgeaient de voyageurs :

Bœufs ou vaches amenés, 640 environ; les gras se sont vendus de 28 à 34 fr. les 50 kilos. Les attelages étaient livrés avec une légère hausse sur les derniers marchés.

Porcs gras amenés, 250 environ; vendus de 36 à 45 fr. les 50 kilos. Porcelets amenés, 300 environ; vendus à raison de 12 à 25 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 500 environ; les gras valaient 0,60 le kilo. Les brebis pour l'élevage étaient vendues à raison de 25 fr. la pièce. Les agneaux pour la boucherie étaient très recherchés à 0,75 le kilo.

Halle. — Blé en vente, 400 hectolitres, vendus 380, prix moyen 18 fr. l'hectolitre.

Maïs en vente, 430 hectolitres, vendus 395, prix moyen 12 fr. 50 l'hect.

Marché. — Truffes apportées en grande quantité, vendues de 4 à 4 fr. 50 la livre. Pommes de terre, de 2,50 à 4 fr. les 80 litres. Pommes fruits, de 5 à 8 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, de 0,60 à 0,65 la livre. Oies mortes, de 0,75 à 0,85 le demi-kilo. Dindes, de 0,35 à 0,45 le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine. Châtaignes de 5 à 6 fr. les 80 litres.

Bande de pick-pockets

Une bande de filous opérât mardi sur notre champ de foire, et a fait de nombreuses victimes.

En descendant du train, une brave campagnarde a constaté avec désespoir la disparition de son porte-monnaie contenant 140 fr. environ et de son billet de chemin de fer.

Sur la place du marché, une autre femme a été fouillée par un de ces hardis pick-pockets, qui lui a dérobé une cinquantaine de francs.

La police est sur les traces de ces malfaiteurs qui seraient au nombre de 7. A deux heures, deux d'entre eux étaient écroués au violon municipal.

Touzac

L'inauguration de la gratuité de passage sur le pont de Touzac aura lieu dimanche prochain, 8 janvier.

A cette occasion, un banquet de 100 couverts aura lieu. MM. Rey et Talou ont promis d'assister à cette cérémonie.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 5 JANVIER 1893

de 3 à 4 heures du soir

(Allées Fénelon)

Little (marche)	Dureau.
Le Dieu et la Bayadère (ouvert.)	Auber.
Sur la Plage (valse)	Waldteufel.
Manon (fantaisie)	Massenet.
Marche Indienne	Sellenick.

Nouillettes aux Œufs et Macaroni ★★★

RIVORE & CARRET

Réclamez dans toutes les Epiceries

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les Mousquetaires au couvent

Le livret des *Mousquetaires* est une joyeuse fantaisie dans laquelle Varney a trouvé matière à de charmants couplets. La troupe de M. Guyot a interprété mardi cette aimable opérette avec un entrain digne de tous éloges. Voici d'abord, en tête et toujours applaudi, M. Coulon dans le costume de l'abbé Bridaine; il a rendu à la perfection la physionomie du disciple de feu le curé de Meudon, d'agréable mémoire. Puis M. Bernier que nous croyions perdu, et qui nous revient avec d'excellentes dispositions dans le rôle de Brissac; M. Burgat qui a su assouplir sa voix et se faire presque un succès dans les couplets que chante Gontran. Voici enfin, M^{me} Demanthe-Guyot, toujours charmante, et qui n'a pu se soustraire aux applaudissements bien qu'elle se

fût reléguée dans le rôle de Louise; il est vrai de dire qu'elle était seule capable d'incarner la jeune pensionnaire mutine et insubordonnée, avec son jeu aussi animé que gracieux. M^{me} War-ton nous est apparue à son avantage sous les traits de Simonne; quant à M^{lle} Hamelin, qui jouait le rôle de Marie, il est difficile de comprendre pourquoi ce personnage lui avait été confié.

Malgré tout, la soirée a été excellente; le second acte surtout, bien qu'un peu chargé à été des plus amusants et a obtenu les honneurs du bis. M. Guyot et ses artistes méritent toujours la faveur et les applaudissements du public cadurcien, qui d'ailleurs ne les leur ménage pas.

M. HEYC.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 10 janvier 1893

GILLETTE DE NARBONNE

Opérette en trois actes, musique de E. Audran

Dernières nouvelles

La Presse russe

Saint-Petersbourg, 3 janvier.

La presse est unanime à louer la réponse de M. Carnot au discours que le nonce du pape a prononcé à l'Élysée, à la réception diplomatique du Nouvel An.

Les journaux constatent que malgré la crise évidemment passagère provoquée par l'affaire du Panama, la situation politique de la France justifie pleinement l'optimisme des déclarations présidentielles.

Le *Nouveau Temps* prévoit d'ailleurs que le gouvernement agira énergiquement, avec l'appui de l'immense majorité de la nation, pour rétablir la tranquillité de la France.

L'alliance franco-russe

Un rédacteur du *Figaro* a interviewé à St-Petersbourg le général Therniaïeff, membre du conseil de la guerre, et le général Komaroff, directeur d'un journal populaire, sur l'alliance franco-russe. Le général Therniaïeff a laissé entendre qu'un traité existait et a ajouté que la guerre prochaine sera la plus populaire de toutes les guerres russes ayant eu lieu jusqu'ici.

M. Komaroff a déclaré qu'il ne s'expliquait pas pourquoi on gardait le secret sur le traité, s'il était véritablement signé.

Au cas où la France aurait la guerre avec l'Allemagne, la place des Russes est marquée d'avance dans les bataillons français.

M. Floquet

Le *XIX^e Siècle* assure que non seulement M. Floquet se représentera le 10 janvier à la présidence de la Chambre, mais encore sera très probablement le seul candidat républicain.

La rentrée des Chambres

L'*Eclair* affirme que l'accord entre les ministres est complet sur toutes les questions et que rien ne fait prévoir de complications pour la rentrée.

La poudre sans fumée

Suivant la *Bouche de fer*, que nous reproduisons sous toutes réserves, le secret de la poudre sans fumée a été vendu, il y a moins de quatre ans, à l'Allemagne et à l'Angleterre.

Le baron de Reinach aurait participé directement à la vente. Cornelius Herz le savait et faisait chanter le baron de Reinach.

L'autopsie du baron de Reinach

Le *Matin* affirme que les docteurs Ogier et Borda ont trouvé des traces d'aconitine dans les viscères du baron de Reinach, mais la quantité est si minime qu'il n'est pas permis encore de conclure à un empoisonnement.

BULLETIN FINANCIER

du 4 janvier 1893

Marché agité et nerveux. Au début on était plus ferme qu'hier, mais sur le coup d'offres du parquet, on recule assez brusquement; on reprend ensuite assez vivement, et en définitive nos rentes finissent en hausse de 40 centimes sur hier.

Les places étrangères sont calmes. Vienne est toujours très ferme. Le 3/0/0 cote 94.90, fait 94.52 1/2, et remonte ensuite sans réaction à 95.20.

Les actions de nos grands établissements de crédit suivent les mêmes fluctuations que nos rentes. Le Foncier de 970 revient à 990. La Banque de Paris reste lourde à 647.50. Le Crédit Lyonnais ne varie pas.

Bonne tenue des obligations de la société des Immeubles de France. Les obligations Ferranti et les Châlets de commodité restent toujours très fermes.

Nous retrouvons les fonds étrangers aux mêmes cours qu'hier, il y a une tendance meilleure. L'italien cote 93.70, l'Extérieure 63.

En Banque, l'action privilégiée de la Gallicia est ferme. La part de Soufres Romains donne lieu à des transactions suivies.

Bonne tenue de l'obligation Puerto-Santa-Maria qui vient de détacher son coupon.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par **Emile DESEBEUR**
Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La **Physique populaire**, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La **Physique populaire** est le quatrième volume de la **Bibliothèque** fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la **Physique populaire**.

La **Physique populaire** est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du **Journal des demoiselles**, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le **Journal des demoiselles**. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La **Poupée modèle**, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le **Journal des Demoiselles**, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la **Poupée**, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la **Poupée modèle** envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{ème} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	8 2	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 3	6 38	3 2	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30 mat.
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42 mat.
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 3
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
	départ. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
MONTAUBAN.....	12 2	10 23	8 40	6 25	—
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	1 32s.	11 10s.	9 29 mat.	7 55 mat.	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 mat.	—	6 ^h 30 mat.	—	9 ^h 25 mat.	6 ^h 6 mat.
MONTAUBAN.....	3 14	—	7 15	—	10 30 mat.	7 13 mat.
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 3	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5 mat.	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20 mat.	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17 mat.	—	12 27
	départ. 7 3	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 mat.	—	10 24 mat.	—	—	11 38 mat.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus, Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50
Mercuès. — D.	6 54	1 4
Arrêt Douelle	6 58	1 4
Parac. — D.	7 5	1 15
Luzac. — D.	7 14	1 22
Castelfranc. — D.	7 24	1 35
Arrêt Prayssac	7 27	1 35
Puy-l'Évêque.	7 36	1 46
Duravel. — D.	7 43	1 54
Sotirat-Touzac	7 51	2 3
Fumel. — D.	8 2	2 13
LIBOS. — A.	8 6	2 19
BORDEAUX. — D.	8 51	8 11
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.

De LIBOS à CAHORS

	Poste, Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h 40	7 ^h 40
— Express.	7 40	11 ^h 30
BORDEAUX. — D.	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30
Fumel. — D.	8 53	3 57
Sotirat-Touzac	8 45	3 49
Duravel. — D.	8 52	3 58
Puy-l'Évêque.	8 59	4 7
Arrêt Prayssac	9 6	4 12
Gastelfranc. — D.	9 11	4 23
Luzac. — D.	9 22	4 36
Parac. — D.	9 31	4 40
Arrêt Douelle	9 36	4 45
Mercuès. — D.	9 41	4 57
CAHORS. — A.	9 53	5 15

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	8 4	12 5	5 42
Arcambal. — D.	8 12	12 17	5 50
Vers. — D.	8 20	12 29	5 57
Saint-Géry. — D.	8 32	12 47	6 9
Conduché. — D.	8 38	12 56	6 15
St-Girg, halte	8 48	1 10	6 24
St-Martin-Lab.	8 55	1 19	6 31
Cajarc. — D.	9 8	1 40	6 44
Monbrun, halte	9 13	1 54	6 54
Toirac. — D.	9 27	2 7	7 5
Lamadelle. — D.	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadelle. — D.	7 50	11 54	5 31
Toirac. — D.	8 10	12 9	5 46
Monbrun, halte	8 12	12 21	5 54
Cajarc. — D.	8 30	12 39	6 5
Calvignac, halte	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Girg, halte	8 57	1 19	6 33
Conduché. — D.	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry. — D.	9 18	1 41	6 53
Vers. — D.	9 23	1 59	6 58
Arcambal. — D.	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE
500 variétés

Othellos et Jacques, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —
Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire: **M. Victor COBES**, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. 115 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
donner un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

GUERISON

Certaine et Radicale
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÈME DES
PLAQUES ULCÉRÉES VARIQUEUX
considérées comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement
le travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement
composé de cinq
pièces, rue de la Liberté, N° 8,
au deuxième étage. — S'adresser
à la Pâtisserie **Guilloré**.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté